



**OCCE 92**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DÉPARTEMENTALE**

Mercredi 15 février 2023

**Ecole primaire Rosenberg**

11 avenue Gabriel Péri—Bagneux

et en visioconférence



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
**Mercredi 15 février 2023**  
**Ecole primaire Rosenberg—**  
**Bagneux et**  
**en visioconférence**

**Compte-rendu financier**  
**du 1<sup>er</sup> septembre 2021**  
**au 31 août 2022**





**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DES HAUTS DE SEINE**

Association loi 1901

Siège social : Groupe Scolaire Paul Vaillant Couturier – 26 avenue Paul Vaillant-Couturier  
92220 BAGNEUX

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2022**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DES HAUTS DE SEINE**  
Association loi 1901  
Siège social : Groupe Scolaire Paul Vaillant Couturier – 26 avenue Paul Vaillant-Couturier  
92220 BAGNEUX

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2022

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à Boulogne, le 6 janvier 2023

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi

Commissaire aux Comptes



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DES HAUTS DE SEINE**

Association Loi 1901

Siège social : Groupe Scolaire Paul Vaillant Couturier – 26 avenue Paul Vaillant-Couturier  
92220 BAGNEUX

**Exercice clos le 31 août 2022**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**



## ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DES HAUTS DE SEINE

Association Loi 1901

Siège social : Groupe Scolaire Paul Vaillant Couturier – 26 avenue Paul Vaillant-Couturier  
92220 BAGNEUX

Exercice clos le 31 août 2022

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

#### **Impossibilité de certifier**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E. des Hauts de Seine relatifs à l'exercice clos le 31 août 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

#### **Fondement de l'impossibilité de certifier**

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que l'intégralité des 628 comptes rendus financiers de coopératives scolaires et foyers coopératifs attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 627 sur 630 lors de l'exercice précédent) ;



- A l'actif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 1 839,80 €, le total des écarts débiteurs entre l'actif et le passif, constatés dans 14 comptes rendus financiers ; ce montant, libellé "erreurs débitrices", est inclus dans le poste "autres créances". De la même façon, au passif du bilan agrégé figure, pour une somme de 74 870,28 €, le total des écarts créditeurs entre l'actif et le passif, constatés dans 44 comptes rendus financiers ; ce montant libellé "erreurs créditrices", est inclus dans le poste "autres dettes". Les sources de ces écarts n'ont pas pu être expliquées au jour de l'établissement de ce rapport ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.



### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'effectuer un audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 6 janvier 2023

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi

Commissaire aux Comptes

## COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

### AD OCCE DES HAUTSDE SEINE

	2021/2022	2020/2021
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations perçues	4 324 173,14 €	3 427 772,45 €
Ventes de produits	2 346 967,55 €	2 373 150,36 €
Prestations de service et animations	771 320,10 €	395 330,20 €
Subventions d'exploitation	493 701,35 €	231 087,04 €
Dons et Mécénat		
Contributions financières	100 073,89 €	65 135,50 €
Autres produits	323,46 €	509,96 €
Reprises sur dépréciations et provisions	11 999,98 €	
Utilisations des fonds dédiés		
Total	<b>8 048 559,47 €</b>	<b>6 492 985,51 €</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de fournitures à céder	1 456 459,43 €	1 572 768,45 €
Variation des stocks de fournitures à céder	-698,40 €	-149,40 €
Autres achats et charges externes	6 303 980,91 €	4 600 847,06 €
Aides financières	29 722,00 €	21 583,50 €
Impôts et taxes	2 364,97 €	2 439,78 €
Salaires	30 948,77 €	36 231,38 €
Charges sociales	14 010,82 €	15 109,00 €
Cotisations reversées	173 507,18 €	181 353,41 €
Autres charges	16,01 €	65,78 €
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	113 080,83 €	125 274,33 €
Dotations aux dépréciations et provisions	22 780,22 €	1 632,30 €
Reports en fonds dédiés		
Total	<b>8 146 172,74 €</b>	<b>6 557 155,59 €</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I)</b>		
	<b>-97 613,27 €</b>	<b>-64 170,08 €</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits des placements	14 752,70 €	18 418,04 €
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	<b>14 752,70 €</b>	<b>18 418,04 €</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
<b>RESULTAT FINANCIER (II)</b>		
	<b>14 752,70 €</b>	<b>18 418,04 €</b>
<b>RESULTAT COURANT (I + II)</b>		
	<b>-82 860,57 €</b>	<b>-45 752,04 €</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	416 298,85 €	280 085,14 €
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions	2 272,90 €	6 000,00 €
Total	<b>418 571,75 €</b>	<b>286 085,14 €</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	581 669,21 €	420 533,48 €
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		2 272,90 €
Total	<b>581 669,21 €</b>	<b>422 806,38 €</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)</b>		
	<b>-163 097,46 €</b>	<b>-136 721,24 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)</b>		
	<b>-245 958,03 €</b>	<b>-182 473,28 €</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	640 612,50 €	582 010,00 €
Total	<b>640 612,50 €</b>	<b>582 010,00 €</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	640 612,50 €	582 010,00 €
Total	<b>640 612,50 €</b>	<b>582 010,00 €</b>

BILAN DE L'ASSOCIATION

AD OCCE DES HAUTS DE SEINE

ACTIF	31.08.2022			31.08.2021	PASSIF	31.08.2022	31.08.2021
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
Immobilisations incorporelles	239,90 €	239,90 €			Fonds propres (avant affectation)	304 676,32 €	309 236,93 €
Terrains					Report à nouveau	3 985 710,82 €	4 076 377,04 €
Constructions	3 105,23 €	1 204,42 €	1 900,81 €	2 122,61 €	Résultat de l'association	-245 958,03 €	-182 473,28 €
Installations et matériels d'activités	9 377,68 €	9 377,68 €			Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	23 572,44 €	17 991,42 €	5 581,02 €	8 418,20 €	Total	4 044 429,11 €	4 203 140,69 €
Immobilisations en cours					<b>FONDS DEDIES ET PROVISIONS</b>		
Prêts OCCE					Fonds dédiés		
Autres immobilisations financières	41,39 €		41,39 €	41,39 €	Provisions pour risques	10 000,00 €	2 272,90 €
Total	36 336,64 €	28 813,42 €	7 523,22 €	10 582,20 €	Provisions pour charges	12 780,22 €	11 999,98 €
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					Total	22 780,22 €	14 272,88 €
Stocks	4 567,20 €		4 567,20 €	3 868,80 €	<b>DETTES</b>		
Coopératives et usagers divers	5 003,00 €		5 003,00 €	15 346,00 €	Emprunts OCCE		
Comptes courants OCCE	2 114,04 €		2 114,04 €	4 413,50 €	Emprunts et dettes assimilées	17 198,91 €	5 476,34 €
Autres créances (dont erreurs débitrices)	4 158 905,54 €		4 158 905,54 €	4 200 504,97 €	Dettes fiscales et sociales	11 531,94 €	12 081,05 €
Trésorerie	4 235,98 €		4 235,98 €	5 581,96 €	Comptes courants OCCE	11 538,52 €	622,26 €
Charges constatées d'avance	4 174 825,76 €		4 174 825,76 €	4 229 715,23 €	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	74 870,28 €	4 704,21 €
Total	4 211 162,40 €	28 813,42 €	4 182 348,98 €	4 240 297,43 €	Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL</b>					Total	115 139,65 €	22 883,86 €
					<b>TOTAL</b>	4 182 348,98 €	4 240 297,43 €

# RAPPORT FINANCIER

## AD OCCE DES HAUTS DE SEINE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de notre association au cours de l'exercice clos le **31 août 2022**, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice. Notre commissaire aux comptes, le cabinet audit France, vous donnera dans son rapport toutes les informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés. De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous fournir toutes les précisions et tous les renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

### 1. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et d'évaluation mentionnées dans l'annexe.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent et font apparaître des comptes annuels agrégeant les CRF reçus

- Le bénévolat des mandataires s'élève à 21 475 heures  
Soit environ 13 personne(s) en équivalent temps plein.
- Le Conseil d'administration est composé de 19 personnes.
- Les administrateurs se sont réunis à 9 reprises au cours de l'exercice.

#### 1.1 Siège de l'association

Les produits du Siège se sont élevés à **389 904,18 €** pour l'exercice clos contre **369 870,61 €** pour l'exercice précédent. La cotisation des familles s'est élevée à **1,80 €** par coopérateur contre **1,75 €** par coopérateur pour l'exercice précédent. La cotisation votée pour l'exercice en cours s'élève à **1.85€**

Nous vous proposons de fixer la cotisation des familles par coopérateur pour l'exercice à venir à **1.95 €**

Le résultat du Siège s'est élevé à **-13 669,82 €** Ce résultat s'analyse comme suit :

Une baisse de 5 179 coopérateurs (3 314,56 €) et une provision pour risque de 10 000€

#### 1.2 Coopératives scolaires et foyers coopératifs

**617** coopératives et foyers sur les **628** affiliés ont envoyé leur CRF dans les délais statutaires et ont pu être agrégés dans les comptes annuels de l'association.

Les données caractéristiques des coopératives scolaires et foyers coopératifs agrégés sont les suivantes :

- Ressources des coopératives agrégés **8 363 695,14 €**
- Dont subventions encaissées **493 455,45 €**
- Trésorerie à la clôture **3 826 453,09 €**

Compte tenu d'une sommation des CRF à **98.25%**, le produit moyen par coopérateur est estimé à **55,41 €** par coopérateur.

### 2. SITUATION ET ACTIVITE DU DERNIER EXERCICE CLOS

Le nombre de coopérateurs s'est élevé à **150 953** contre **156 132** pour l'exercice précédent.

Le nombre de coopératives s'est élevé à **632** contre **630** pour l'exercice précédent.

### 3. EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE

11 CRF sont arrivés au siège départemental après l'arrêté des comptes, n'ont pu être saisis et ne sont donc pas intégrés dans les comptes annuels agrégés soumis à votre approbation

### 4. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le budget prévisionnel du siège départemental pour l'exercice en cours fait apparaître un total de charges et un résultat équilibré.

- le résultat du siège départemental, soit **-13 669,82 €** au fonds associatif.
- le résultat des coopératives agrégées, soit **-232 288,21 €** dans leur report à nouveau.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Pour le Conseil d'administration

Le Président  
TOMCZAK Raymond

Le Trésorier  
LABARRE Jean-Pierre

**AD OCCE DES HAUTSDE SEINE**

	2021/2022	2020/2021
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations perçues	271 715,40 €	273 231,00 €
Ventes de produits	5 616,10 €	4 068,13 €
Prestations de service et animations	48 368,33 €	43 770,00 €
Subventions d'exploitation	14 920,00 €	12 933,50 €
Dons et Mécénat		
Contributions financières		
Autres produits	323,46 €	509,96 €
Reprises sur dépréciations et provisions	11 999,98 €	
Utilisations des fonds dédiés		
Total	<b>352 943,27 €</b>	<b>334 512,59 €</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de fournitures à céder	7 607,50 €	6 563,61 €
Variation des stocks de fournitures à céder	-698,40 €	-149,40 €
Autres achats et charges externes	116 518,75 €	101 450,27 €
Aides financières	29 722,00 €	21 583,50 €
Impôts et taxes	2 364,97 €	2 439,78 €
Salaires	30 948,77 €	36 231,38 €
Charges sociales	14 010,82 €	15 109,00 €
Cotisations reversées	175 305,48 €	181 713,00 €
Autres charges	16,01 €	65,78 €
Dotations aux amortissements	4 757,88 €	5 437,20 €
Dotations aux dépréciations et provisions	22 780,22 €	1 632,30 €
Reports en fonds dédiés		
Total	<b>403 334,00 €</b>	<b>372 076,42 €</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I)</b>		
	<b>-50 390,73 €</b>	<b>-37 563,83 €</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits des placements	14 752,70 €	18 418,04 €
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	<b>14 752,70 €</b>	<b>18 418,04 €</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
<b>RESULTAT FINANCIER (II)</b>		
	<b>14 752,70 €</b>	<b>18 418,04 €</b>
<b>RESULTAT COURANT (I + II)</b>		
	<b>-35 638,03 €</b>	<b>-19 145,79 €</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	19 935,31 €	10 939,98 €
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions	2 272,90 €	6 000,00 €
Total	<b>22 208,21 €</b>	<b>16 939,98 €</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	240,00 €	81,90 €
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		2 272,90 €
Total	<b>240,00 €</b>	<b>2 354,80 €</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)</b>		
	<b>21 968,21 €</b>	<b>14 585,18 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)</b>		
	<b>-13 669,82 €</b>	<b>-4 560,61 €</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	50 050,00 €	50 050,00 €
Total	<b>50 050,00 €</b>	<b>50 050,00 €</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	50 050,00 €	50 050,00 €
Total	<b>50 050,00 €</b>	<b>50 050,00 €</b>

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

AD OCCE DES HAUTSDE SEINE

ACTIF	31.08.2022			31.08.2021	PASSIF	31.08.2022	31.08.2021
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>							
Immobilisations incorporelles	239,90 €	239,90 €			FONDS PROPRES	304 676,32 €	309 236,93 €
Terrains					Fonds propres (avant affectation)		
Constructions	3 105,23 €	1 204,42 €	1 900,81 €	2 122,61 €	Résultat du siege de l'association	-13 669,82 €	-4 560,61 €
Matériels d'activités	9 377,68 €	9 377,68 €			Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	23 572,44 €	17 991,42 €	5 581,02 €	8 418,20 €	Total	291 006,50 €	304 676,32 €
Immobilisations en cours					<b>FONDS DEBIES ET PROVISIONS</b>		
Prêts OCCE					Fonds dédiés		
Autres immobilisations financières	41,39 €		41,39 €	41,39 €	Provisions pour risques	10 000,00 €	2 272,90 €
Total	36 336,64 €	28 813,42 €	7 523,22 €	10 582,20 €	Provisions pour charges	12 780,22 €	11 999,98 €
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					Total	22 780,22 €	14 272,88 €
Stocks	4 567,20 €		4 567,20 €	3 868,80 €	<b>DETTES</b>		
Coopératives et usagers divers	5 003,00 €		5 003,00 €	15 346,00 €	Emprunts OCCE	17 198,91 €	5 476,34 €
Comptes courants OCCE	274,24 €		274,24 €	4 413,50 €	Emprunts et dettes assimilées		
Autres créances	332 452,45 €		332 452,45 €	297 336,39 €	Fournisseurs	11 531,94 €	12 081,05 €
Trésorerie	4 235,98 €		4 235,98 €	5 581,96 €	Dettes fiscales et sociales	11 538,52 €	622,26 €
Charges constatées d'avance	346 532,87 €		346 532,87 €	326 546,65 €	Comptes courants OCCE		
Total	382 869,51 €	28 813,42 €	354 056,09 €	337 128,85 €	Autres dettes		
<b>TOTAL</b>					Produits constatés d'avance		
					Total	40 269,37 €	18 179,65 €
					<b>TOTAL</b>	354 056,09 €	337 128,85 €

**ANALYSE FINANCIERE**  
**AD OCCE DES HAUTS DE SEINE**

2021/2022

Produits des Coopératives

Participation volontaire des familles	4 324 173,14 €	51,70%
Ventes de produits pour cession	2 341 351,45 €	27,99%
Produits des activités éducatives	722 951,77 €	8,64%
Subventions et contributions financières	578 855,24 €	6,92%
Autres	396 363,54 €	4,74%
	<b>8 363 695,14 €</b>	<b>100,00%</b>

Charges des Coopératives

Cotisations versées à l'OCCE	269 917,10 €	3,14%
Achats de produits pour cession	1 448 851,93 €	16,85%
Charges des activités éducatives	6 137 188,49 €	71,40%
Assurances versées	46 124,62 €	0,54%
Achat de biens durables	108 322,95 €	1,26%
Autres	585 578,26 €	6,81%
	<b>8 595 983,35 €</b>	<b>100,00%</b>
Résultat	<b>-232 288,21 €</b>	

Produits du siège départemental

Cotisations perçues	271 715,40 €	69,69%
Assurances perçues	39 334,13 €	10,09%
Ventes de produits pour cessions	5 616,10 €	1,44%
Contributions financières	0,00 €	0,00%
Subventions d'exploitation pour le Siège	14 920,00 €	3,83%
Utilisation des fonds dédiés	0,00 €	0,00%
Produits financiers	14 752,70 €	3,78%
Solidarité	16 732,48 €	4,29%
Produits exceptionnels	5 475,73 €	1,40%
Autres	21 357,64 €	5,48%
	<b>389 904,18 €</b>	<b>100,00%</b>

Charges du siège départemental

Cotisations versées à l'OCCE	175 305,48 €	43,44%
Charges externes	77 184,62 €	19,13%
Assurances versées	39 334,13 €	9,75%
Achats de fournitures à céder	6 909,10 €	1,71%
Rémunérations du personnel et impôts	47 324,56 €	11,73%
Autres charges	29 738,01 €	7,37%
Reports en fonds dédiés	0,00 €	0,00%
Charges exceptionnelles	240,00 €	0,06%
Autres	27 538,10 €	6,82%
	<b>403 574,00 €</b>	<b>100,00%</b>
Résultat	<b>-13 669,82 €</b>	

2020/2021 2021/2022

Produit moyen par coopérateur	43,12 €	55,41 €
-------------------------------	---------	---------

<i>Données caractéristiques (en nombre)</i>		
Coopérateurs :	156132	150953
Coopératives :		
Affiliées :	630	628
dont agrégées :	627	628
dont non agrégées :	3	0
Mutualisées :	630	628
Outil comptable préconisé :		
Utilisateurs (en nombre) :		611
Utilisateurs (en %) :		97,29%
Bénévolat (en heures déclarées) :		
par le siège départemental :	1820	1820
par les mandataires :	19344	21475
soit en équivalent temps plein	12	13

**Situation financière du siège départemental**

Fonds de roulement	306 K€	296 K€
en mois d'exploitation	10	9

**Cotisation**

	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024
Part fédérale	1,16 €	1,16 €	1,16 €	1,22 €
Part départementale	0,59 €	0,64 €	0,69 €	0,73 €
Cotisation	1,75 €	1,80 €	1,85 €	1,95 € *

\* sera proposée à l'AG

### BUDGET PREVISIONNEL DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Nombre de coopérateurs	156 000	156 132	159 000	150 953	150 600	147 000
Cotisation départementale	0,59 €	0,59 €	0,64 €	0,64 €	0,69 €	0,73 €
Cotisation fédérale	1,16 €	1,16 €	1,16 €	1,16 €	1,16 €	1,22 €
Cotisation globale	1,75 €	1,75 €	1,80 €	1,80 €	1,85 €	1,95 €

#### AD OCCE DES HAUTS DE SEINE

		2020/2021		2021/2022		2022/2023	2023/2024
		Budget N	Réalisé N	Budget N	Réalisé N	Budget N+1	Budget N+2
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>							
7561	Cotisations perçues	276 000	273 231	286 200	271 715	278 610	286 650
	Ventes de produits	9 000	4 068	9 000	5 616	8 000	9 000
7071	Calendriers		2 305		2 336		
70781-70782	Agendas		0		0		
70783	Livres		1 030		2 575	4 000	4 000
autres 707	Autres	9 000	733	9 000	706	4 000	5 000
<b>Prestations de service et animations</b>							
7082	Assurances des coopératives	44 000	43 770	43 000	48 368	57 200	57 750
7081	Théa EQF autres	44 000	40 577	39 750	39 334	40 200	36 750
7084	Mise à disposition de personnel	0	3 193	0	9 034	12 000	16 000
autres 708	Autres (remboursement intervenants etc...)		0	3 250	0	5 000	5 000
<b>Subventions d'exploitation</b>							
741	Subventions pour le siège départementale	7 000	12 934	5 000	14 920	18 000	19 000
741	Subventions à reverser aux coopératives	7 000	12 934	5 000	14 920	18 000	19 000
754	Dons et Mécénat		0		0		
755	Contributions financières (aides fédérales etc...)		0		0		400
autres 75	Autres produits	2 780	510	6 600	323	1 000	1 290
771	SOLIDARITES COOP		10 595		16 732	17 000	16 000
781	Reprises sur dépréciations et provisions		0		12 000		7 000
789	Utilisations des fonds dédiés		0		0		
<b>Total</b>		<b>338 780</b>	<b>334 513</b>	<b>349 800</b>	<b>369 676</b>	<b>379 810</b>	<b>381 090</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>							
<b>Achats de fournitures à céder + variations de stock</b>							
6071	Calendriers	5 000	6 414	10 550	6 909	5 400	5 400
60781-60782	Agendas (achats + variations de stock)		5 368	4 000	5 512		
60783	Livres		-149	550	-698		
autres 607	Autres	5 000	852	1 000	2 096	2 400	2 400
<b>Autres achats et charges externes</b>							
606	Consommables (eau, gaz, électricité, fournitures admini...)	94 600	343	5 000	0	3 000	3 000
612-613-614	Locations et crédit-bail	2 500	2 833	2 500	5 568	6 000	6 000
615	Entretien et réparation	5 000	6 916	9 000	12 849	13 000	13 000
6161	Assurances du siège	5 000	5 828	7 000	4 257	6 000	6 000
6162-6163	Assurances des coopératives	1 100	1 093	1 100	1 100	1 100	1 100
618	Services pédagogiques	42 000	40 806	39 750	39 334	40 200	36 750
621-622	Personnel détaché et honoraires	16 000	16 731	15 000	25 630	20 000	20 000
6500	Frais de déplacement	14 000	14 747	12 000	13 091	15 000	15 000
627	Frais bancaires	5 000	4 645	5 000	6 309	7 000	7 000
autres 60-61-62	Autres	2 000	2 021	2 200	3 068	3 000	3 000
<b>Aides financières</b>							
65711	Aides financières et prises en charge de dépenses des coo...	2 000	5 830	5 000	5 312	5 300	5 300
65712	Reversements de subventions aux coopératives	16 000	21 584	15 000	29 722	20 000	20 000
63	Impôts et taxes	16 000	0	0	0	0	0
64	Salaires et charges sociales	2 000	2 440	4 500	2 365	2 400	
65860009	Cotisations reversées	45 000	51 340	41 000	44 960	56 000	57 000
6586	Cotisation fédérale	182 000	181 713	184 440	175 305	174 896	179 340
autres 65	Autres cotisations (UR etc...)	182 000	181 713	184 440	175 305	174 696	179 340
6811	Autres charges		66	760	16	14	
6815-6817	Dotations aux amortissements	180	5 437	6 000	4 758	5 000	5 000
689	Dotations aux dépréciations et provisions (dont provision...)	2 000	1 632	15 000	22 780	16 000	25 000
689	Report en fonds dédiés	18 000	0	0	0		
<b>Total</b>		<b>364 780</b>	<b>372 076</b>	<b>375 800</b>	<b>403 334</b>	<b>396 310</b>	<b>405 090</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I)</b>							
76	Produits financiers	-26 000	-37 564	-26 000	-50 391	-16 500	-24 000
66	Charges financières	10 000	18 418	10 000	14 753	15 000	19 000
<b>RESULTAT FINANCIER (II)</b>							
<b>RESULTAT COURANT (I + II)</b>							
77	Produits exceptionnels	10 000	18 418	10 000	14 753	15 000	19 000
67	Charges exceptionnelles	-16 000	-19 146	-16 000	-35 638	-1 500	-5 000
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)</b>							
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)</b>							
		0	-4 561	0	-13 670	0	0

**TOTAL DES PRODUITS**  
**TOTAL DES CHARGES**

	364 780	369 871	375 800	389 904	396 310	405 090
	364 780	374 431	375 800	403 574	396 310	405 090

\* Budget 2023/2024 sera proposé à l'AG

## ANNEXE DE L'ASSOCIATION AD OCCE DES HAUTS DE SEINE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2022. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association. L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	4 182 348,98 €	4 240 297,43 €
Résultat de l'exercice :	-245 958,03 €	-182 473,28 €
Nombre de coopératives et foyers attendus :	628	630
dont coopératives et foyers agrégés :	628	627
dont coopératives et foyers non agrégés :	0	3
Nombre de coopérateurs :	150 953	156 132
Heures de bénévolat du siège départemental	1 820	1 820
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	21 475	19 344
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	13 personne(s).	12 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	640 613 €	582 010 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 KE (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

### 1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La crise sanitaire qui s'est poursuivie au cours de l'exercice a eu des impacts sur les recettes des coopératives et sur les dépenses notamment pédagogiques, du fait que nombre d'activités n'ont pas pu avoir lieu.

### 2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

#### 2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

#### 2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

#### 2.3 Retraitements d'agrégation

Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et reversées au siège départemental ont été éliminées, les autres opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées."

### 3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

#### 4. NOTES SUR LE BILAN

<b>Fonds associatif :</b>	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
<b>Report à nouveau :</b>	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
<b>Résultat exercice :</b>	-245 958,03	{ dont	-13 669,82 pour le siège départemental
		{ dont	-232 288,21 pour les C.R.F. agrégés
<b>Autres créances :</b>	2 114,04	{ dont	274,24 pour le siège départemental
		{ dont	1 839,80 pour les CRF agrégés correspondant aux éci
entre total actif et total passif constatés dans			255 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
<b>Autres dettes :</b>	74 870,28	{ dont	0,00 pour le siège départemental
		{ dont	74 870,28 pour les CRF agrégés correspondant aux éci
entre total actif et total passif constatés dans			284 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
<b>Disponibilités :</b>	4 158 905,54	{ dont	332 452,45 pour le siège départemental
		{ dont	3 826 453,09 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			6 093,08 par C.R.F. agrégé.

#### 5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

<b>Dotation amortissements et gros équipement :</b>	113 080,83	{ dont	4 757,88 pour le siège correspondant aux amortissements
		{ dont	108 322,95 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			172,49 par C.R.F. agrégé.
<b>Total des produits :</b>	8 481 883,92	{ dont	389 904,18 pour le siège départemental
		{ dont	8 091 979,74 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			12 885,32 par C.R.F. agrégé.
<b>Total des charges :</b>	8 727 841,95	{ dont	403 574,00 pour le siège départemental
		{ dont	8 324 267,95 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			13 255,20 par C.R.F. agrégés
<b>Résultat net moyen :</b>			-369,89 par C.R.F. agrégé.

#### 6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale	0,0	0,0
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		0,0
Personnel salarié par l'association départementale	1,0	2,4
<b>Total</b>	<b>2,0</b>	<b>3,4</b>

#### 7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Comptacoop-Web		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	611	603
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	97%	96%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	474	593
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	428	0
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	628	630
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	6	6
Participants aux séances de formation (estimation)	88	100

## ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Au bilan et au compte de résultat du siège départemental de l'exercice clos le 31 août 2022, qui dégage un déficit de 13 669.82€. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août.

### 0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'association départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

### I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les cotisations des adhérents sont comptabilisées lors de l'appel de cotisation.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

### II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

#### 1. Immobilisations incorporelles et corporelles

##### a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	239,90			239,90
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	9 377,68			9 377,68
Agencements & aménagements divers	3 105,23			3 105,23
Matériel de transport				
Matériel informatique	21 359,49	1 698,90		23 058,39
Mobilier de bureau	514,05			514,05
Immobilisations en cours				
<b>Total</b>	<b>34 596,35</b>	<b>1 698,90</b>		<b>36 295,25</b>

##### b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Acquisition d'un caméscope

##### c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	239,90			239,90
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	9 377,68			9 377,68
Agencements & amén. divers	10%	982,62	221,80		1 204,42
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	13 128,31	4 392,45		17 520,76
Mobilier de bureau	20%	327,03	143,63		470,66
<b>Total</b>		<b>24 055,54</b>	<b>4 757,88</b>		<b>28 813,42</b>

#### 2. Immobilisations financières

Titre Immobilisé  
Dépôt de Garantie

7.62  
33.77  
41.39

#### 3. Stocks

Stocks (Agendas et Guides)

4 567.20  
4 567.20

**4. Coopératives et usagers divers :**

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	5 003,00		5 003,00
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
<b>Total</b>	<b>5 003,00</b>		<b>5 003,00</b>

**5. Comptes courants OCCE (débiteurs) :**

Néant

**6. Autres créances**

Rémunération Dues au Personnel (Report Négatif du Salaire de Mr NGUYEN)	<u>274.24</u>
	<b>274.24</b>

**7. Trésorerie**

Comptes à Terme	2 000 001.00
Parts BRED	284 120.46
Livret CASDEN	1 300 577.74
Livret A	87 420.37
Compte PIVOT BRED	-3 418 200.62
Compte SIEGE BRED	54 330.93
Intérêts Courus	23 570.67
Caisse	<u>631.90</u>
	<b>332 452.45</b>

**8. Charges constatées d'avance**

Abonnement A&E	62.22
GLOBAL NET	2106.51
Koesio	52.24
Hexopee	61.00
FRANCOTYP	149.41
GRENKE	711.10
CALENDRIER 2022	112.50
Tickets Restaurants (109)	<u>981.00</u>
	<b>4235.98</b>

**III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN****1. Fonds propres**

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

**2. Fonds dédiés : Néant**

	Début	Dotations	Reprises	Fin
<b>Total</b>				

### 3. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Risque litige	2 272,90	10 000,00	2 272,90	10 000,00
<b>Provisions pour risques</b>	<b>2 272,90</b>	<b>10 000,00</b>	<b>2 272,90</b>	<b>10 000,00</b>
Engagement de retraite du personnel (1)	11 999,98	12 780,22	11 999,98	12 780,22
<b>Provisions pour charges</b>	<b>11 999,98</b>	<b>12 780,22</b>	<b>11 999,98</b>	<b>12 780,22</b>
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
<b>Provisions pour dépréciations</b>				
<b>Total</b>	<b>14 272,88</b>	<b>22 780,22</b>	<b>14 272,88</b>	<b>22 780,22</b>

Dotations / reprises d'exploitation	22 780,22	12 000,00
Dotations / reprises financières		
Dotations / reprises exceptionnelles		
<b>Total</b>	<b>22 780,22</b>	<b>12 000,00</b>

(\*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet	2 272,90
<b>Total</b>	<b>2 272,90</b>

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

### 4. Emprunts et dettes assimilées : Néant

	Début	Rembourse	Fin	- d'1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunt (jj/mm/aa)						
Emprunt (jj/mm/aa)						
Découverts bancaires						
<b>Total</b>						

### 5. Fournisseurs

Fournisseurs	13 238.91
Fournisseurs, factures non parvenues	<u>3 960.00</u>
	<b>17 198.91</b>

### 6. Dettes fiscales et sociales

Rémunération Dues	0.00
Congés payés	3 612.00
Urssaf	1 124.48
Retraite complémentaire	635.95
Prévoyance	80.40
Mutuelle	32.90
Charges sur congés payés	1 342.65
Prélèvement à la source	68.83
Uniformation	1 129.75
Impôt sur les produits financiers	<u>3 504.98</u>
	<b>11 531.94</b>

### 7. Comptes courants OCCE (créditeurs)

Fédération Nationale	<u>11 538.52</u>
	<b>11 538.52</b>

### 8. Autres dettes

Comptes Clients coopératives créditeurs : Néant

### 9. Produits constatés d'avance

Néant

#### IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

##### 1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	150 953	156 132
Cotisation nationale par coopérateur	1,16 €	1,16 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,64 €	0,57 €
<b>COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES</b>	<b>271 715,40</b>	<b>268 644,30</b>
Cotisations versées à la Fédération	175 105,88	181 113,12
<b>COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION</b>	<b>175 105,88</b>	<b>181 113,12</b>

##### 2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères	-	-
Subventions conseil départemental		
Subventions communes	14 920,00	12 933,50
Autres subventions		-
<b>Total</b>	<b>14 920,00</b>	<b>12 933,50</b>
Dont versées aux coopératives	12 120,00	12 433,50

##### 3. Contributions financières

Contributions Fédération Nationale : Néant

##### 4. Produits exceptionnels

Solidarité COOP	16 732,48
Divers	<u>3 202,83</u>
	<b>19 935,31</b>

##### 5. Charges exceptionnelles

Divers annulations	<u>240,00</u>
	<b>240,00</b>

#### V - AUTRES INFORMATIONS

##### 1. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

##### 2. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Loyers restant dus :

Location : Globalnet (site internet)

Grenke : 8 253,36 €/an

Koesio : 640,84€/an

Francotyp : 366€/an

##### 3. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental.

##### 4. Contributions volontaires en nature

###### a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental dispose de locaux situés au 26 avenue Paul Vaillant Couturier à Bagneux, pour un loyer annuel de 4 032,02€.

###### b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 1820 heures de travail valorisées à 50 050 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

##### 5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

La mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires et foyers coopératifs adhérents, approuvée par l'assemblée générale du 03/03/2004 s'est poursuivie auprès de la Bred (convention du 17 mars 2004).

Elle concerne l'ensemble des coopératives et foyers à la date de clôture de l'exercice.

Les avoirs du siège départemental sont inclus dans le système de mutualisation décrit ci-après :

**a) Fonctionnement**

La mutualisation des comptes BRED se traduit par l'utilisation du compte Bred, à la fois principal et miroir : le compte n° 00 414 01 8890. Les placements se font sous forme de certificats dépôts négociables et de compte à terme Optiplus depuis le 18/12/2009 et de Livret Casden et Livret A.

D'après les informations communiquées par la BRED, sa position à la date de clôture est la suivante :

	<b>Exercice clos</b>	<b>Exercice précédent</b>
Nbre de comptes mutualisés actifs	628	630
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	4 056 743	4 072 615
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	14 752,70	18 418,04
Montant des impôts dus par l'AD	1 647,62	1 575,79
Montant des intérêts acquis nets après impôts	13 105,08	16 842,24
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%